

### 1. Collectifs des Equipes de France

La liste des sportifs retenus dans les pré-collectifs des Équipes de France suite aux Championnats de France bateaux courts est disponible sur le site de la FFSA : Les équipe de France > L'Équipe de France

### 2. Championnats de France

Les comités d'organisation du CN Creusot et du CA Vichy proposent des repas pour les championnats de France.

Les formulaires de réservation peuvent être téléchargés sur le site de la FFSA.

### 3. Épreuves de longue distance

La FFSA souhaite poursuivre la promotion des épreuves de longue distance à travers l'élaboration d'un calendrier national. Pour la quatrième année consécutive, ce calendrier regroupera toutes les manifestations organisées du 1er septembre 2010 au 30 septembre 2011 qui répondront au cahier des charges. Les organisateurs qui souhaitent intégrer leur manifestation à ce calendrier sont invités à renvoyer à la FFSA avant le 30 juin 2010 la fiche de candidature téléchargeable sur le site de la FFSA : Pratiquer l'aviron > L'aviron de compétition > Les épreuves de longue distance.

Pour plus de renseignement, contactez Hugo MACIEJEWSKI à la FFSA (01 45 14 26 56.- [hugo.maciejewski@avironfrance.fr](mailto:hugo.maciejewski@avironfrance.fr))

### 4. Boutique Aviron France

La boutique Aviron France propose de nouveaux produits avec une gamme de vêtements techniques. Vous pourrez très prochainement commander en ligne vos produits.

Retrouvez toutes ces nouveautés sur notre site rubrique Boutique Avironfrance

La boutique sera présente sur les prochaines manifestations nationales.

### 5. Garantie MAIF

La MAIF propose aux dirigeants d'associations une nouvelle garantie. En effet, la garantie actuelle Raqvam collectivités couvre les frais de défense

lorsque l'assuré est poursuivi pénalement suite à un événement accidentel mettant en jeu sa responsabilité de dirigeant.

La nouvelle garantie Assurance renforcée des dirigeants de collectivités proposée par la MAIF étend cette couverture à des poursuites pénales ne résultant pas d'un événement accidentel mais pouvant résulter d'une maladresse, d'une imprudence, d'une inobservation ou d'une méconnaissance des lois et règlements. Cette couverture peut intervenir en cas de conflit du travail tel qu'une accusation de discrimination à l'embauche par exemple. Il convient de noter qu'il s'agit d'une assurance individuelle personnelle et nominative qui s'élève à 46 euros par an et par personne.

Par ailleurs, cette nouvelle garantie étend l'indemnisation des dirigeants et salariés de l'association en cas de dommages corporels survenus dans le cadre de leur activité bénévole et plus particulièrement les prestations financières d'assistance en cas de dommages corporels graves. À titre d'exemple, le montant du financement du congé de disponibilité d'un proche qui assisterait la victime accidentée sera indemnisé.

Plus de renseignements sur le site de la FFSA: Espace club > Assurances > Les autres assurances

### 6. Licenciés handi-aviron

Dans le cadre des contacts entre la Fédération Française des Sociétés d'Aviron, la Fédération Française Handisport et la Fédération Française du Sport Adapté, il a été convenu de procéder ainsi qu'il suit pour toutes personnes licenciés A auprès de la fédération d'aviron :

#### ▪ Sportifs handicapés physiques et/ou visuels

Suivant la convention existant entre la Fédération Française des Sociétés d'Aviron et la Fédération Française Handisport, l'affiliation des clubs d'aviron puis la prise de licences "loisir ou cadre" auprès de la FFH est gratuite pour les clubs d'aviron affiliés à la FFSA et leurs sportifs handicapés. C'est, désormais, le seul moyen de recenser officiellement ce public.

#### ▪ Sportifs handicapés mentaux

Afin que ces sportifs soient recensés, il convient que les clubs d'aviron les déclarent auprès de la FFS Adapté.

Plus de renseignements sur le site de la FFSA: Pratiquer l'aviron > L'handi-aviron > L'handi-aviron national > Licences et affiliations

## **7. Rendez-vous du sport, de la santé et du bien-être**

Le premier rendez-vous du sport, de la santé et du bien-être organisé par le CNOSF se déroulera les 25 et 26 septembre 2010.

Vous trouverez ci-joint le cahier des charges de cette manifestation et ses fiches de candidatures.

Nous vous invitons à vous rapprocher des CDOS qui instruiront et transmettront les dossiers vers le comité de pilotage national des rendez-vous du sport, de la santé et du bien-être.

## **8. Une bourse pour ramer !**

Chaque année depuis 2005, l'Association des Internationaux d'Aviron attribue une aide financière à un ou plusieurs rameurs de club. Ces bourses sont destinées à des jeunes rameuses et/ou rameurs en situation sociale et économique difficile. Aucun niveau sportif minimum n'est requis pour obtenir cette bourse.

Avec la conjoncture économique actuelle, il y a certainement une personne au sein de votre club/ligue dont les parents rencontrent des soucis économiques et/ou sociaux, alors n'hésitez pas à faire circuler cette information. Cette "bourse pour ramer" peut aider à la pratique de notre sport préféré en finançant tout ou partie de la saison sportive.

Le dossier est téléchargeable sur le site <http://rameurs-tricolores.fr/index.php?name=News&catid=&topic=6> et est à retourner dûment complété avant le 30 juin 2010.

## **9. Jeux Olympiques d'été de la Jeunesse**

Dans le cadre des premiers Jeux Olympiques d'été de la Jeunesse qui se dérouleront du 14 au 26 août prochain à Singapour, le comité d'organisation recherche des bénévoles bilingues français-anglais pour encadrer les athlètes francophones.

Le transport aérien sera à la charge des intéressés ; par contre l'hébergement, la restauration et les transports sur place seront assurés par le comité d'organisation.

Pour tout renseignement complémentaire, vous voudrez bien prendre contact avec Christian BOUISSON au CNOSF (tél. 01 40 78 28 24 – [christianbouisson@cnosf.org](mailto:christianbouisson@cnosf.org))

## **10. Accord informatique**

Le CNOSF a signé le 29 avril 2009 un accord Select plus Education avec Microsoft.

Cet accord permet à toutes les associations sportives de loi 1901, d'avoir accès à des réductions allant de 60 % à 90% sur l'ensemble des logiciels Microsoft sauf Hardware et jeux. A titre d'exemple, une licence Microsoft Office 2007 Entreprise vendue dans le commerce autour de 600€TTC sera au tarif Select Education autour de 75€.

Les tarifs ne sont accessibles qu'auprès de 8 gros revendeurs qui sont seuls habilités par Microsoft à gérer ce type de contrats.

Les logiciels dont la licence est acquise dans le cadre des programmes Select Education pourront être utilisés exclusivement dans certaines conditions au bénéfice de l'association et ne pourront en aucun cas être revendus, loués ou exportés

Vous trouverez ci-joint la liste des contacts chez microsoft : <http://www.microsoft.com/france/education/>